



Luxembourg, le 12 avril 2019

Circulaire n° 3693

Circulaire

aux administrations communales

Concerne : Élections européennes du 26 mai 2019 – Informations concernant la distribution des bulletins de vote et du matériel électoral restant.

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

A la demande de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, j'ai l'honneur de vous fournir, en complément à ma circulaire n°3672 du 1^{er} mars 2019, les informations suivantes concernant la distribution des bulletins de vote et du matériel électoral restant.

Le Ministère d'État, en concertation avec Madame la Présidente du bureau principal de la circonscription unique, se chargera de fournir aux communes les bulletins de vote et le matériel électoral restant. La remise sera organisée de la façon suivante :

- Dans une **première phase**, les communes recevront une quantité de bulletins de vote leur permettant de traiter les demandes de vote par correspondance (dont les enveloppes auront été fournies par le Ministère d'État le 12 avril 2019 (cf. circulaire n°3672)).

Cette première distribution aura lieu auprès des locaux du **CTIE le 19 avril 2019 à l'adresse 20, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange** aux heures suivantes :

- de 9h00 à 12h00 (pour les communes relevant des cantons de Grevenmacher, Remich, Echternach, Esch-sur-Alzette et Capellen),
- de 13h30 à 16h00 (pour les communes relevant des cantons de Luxembourg, Mersch, Diekirch, Redange, Wiltz, Clervaux et Vianden).

- Dans une **deuxième phase**, les communes recevront les bulletins de vote résiduels, le matériel électoral restant ainsi que, sur commande, des enveloppes de vote par correspondance supplémentaires (cf. circulaire n°3672).

Cette deuxième distribution aura lieu auprès des locaux du CTIE, **le 8 mai 2019 à l'adresse 20, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange** aux heures suivantes :

- de 9h00 à 12h00 (pour les communes relevant des cantons de Grevenmacher, Remich, Echternach, Esch-sur-Alzette et Capellen),
- de 13h00 à 16h00 (pour les communes relevant des cantons de Luxembourg, Mersch, Diekirch, Redange, Wiltz, Clervaux et Vianden).

Pour toutes informations supplémentaires, les communes sont priées de s'adresser au Ministère d'État par le biais de l'adresse mail suivante : elections@me.etat.lu.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding